



## Comment justifier de ses bénéfices en l'absence de certaines factures ?

Par **Mel457688**, le **19/08/2023** à **22:40**

Bonjour,

J'aurais besoin de quelques éclaircissements au sujet de ce que prévoit la loi concernant la revente de vêtements.

N'étant plus apte à exercer mon travail actuel, je commence tout juste à songer devenir travailleur indépendant afin de pouvoir chiner de bonnes affaires et d'en tirer des bénéfices en les revendant à des particuliers via différentes plateformes.

Seulement, les bonnes affaires, on peut notamment les dénicher sur les marchés.

Comment faire à ce moment-là ? Car il n'y aura sans doute pas de factures qui seront établies par les vendeurs sur les marchés.

Comment justifier de ses bénéfices à ce moment-là ?

Merci pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **20/08/2023** à **15:44**

Bienvenue

Juridiquement lors de votre inscription, profitez-en pour vous renseigner sur les contraintes à respecter et vos obligations administratives et fiscales, dont le non respect est fréquemment "le début de la fin".

Dans votre cas notamment, la tenue d'un registre des achats serait nécessaire si vous n'avez pas les factures. Ce registre doit recenser toutes vos dépenses professionnelles et indiquer les informations suivantes : date du règlement, moyen de paiement, etc...). Les achats avec les dates, pris et identité du vendeur, les ventes également avec prix date et identité de l'acquéreur.

Il est à noter qu'en cas de faux ou d'usage de faux dans ces registres, vous vous exposez à une sanction pénale .

Par **Mel457688**, le **20/08/2023** à **17:10**

Bonjour,

Merci pour votre réponse ainsi que vous précieux conseils.

Je ne manquerai pas de me renseigner lors de mon inscription.

Toutefois, je me demande s'il existe un numéro d'identification concernant les maraîchers. Cela me permettrait de vérifier que l'on ne m'a pas donné une fausse identité (on n'est jamais trop prudent ).

Je voudrais également savoir si la loi permet la revente de vêtements achetés en grande distribution via des plateformes en ligne.

Merci encore.

Par **Marck.ESP**, le **20/08/2023** à **17:52**

Les maraîchers ?

Par **Mel457688**, le **20/08/2023** à **19:53**

Les marchands ambulants; au temps pour moi.